

## Commande Vols en Montgolfière - Saison 2023

Nos vols ont lieu tous les jours, toute l'année, jours fériés compris, à l'aube et au crépuscule, à l'heure où les lumières sont les plus belles ; la saison la plus favorable étant de mi-mars à mi-octobre.

<b>Mes coordonnées</b>	Email : .....
Nom prénom (Sté) : .....	Téléphone portable : .....
Adresse : .....	Comment avez-vous connu Aérocom Montgolfière ? .....
TVA Intracom. : .....	.....

Désignation (*)	TTC	TVA 10% incluse	
Adulte individuel	<b>209.00 €</b>	par personne	X ..... = .....€
2 ou 3 adultes	<b>199.00 €</b>	par personne	X ..... = .....€
Prix groupe pour 4 personnes minimum	<b>189.00 €</b>	par personne	X ..... = .....€
Enfant de 6 à 13 ans inclus	<b>159.00 €</b>	par personne	X ..... = .....€
Vol Privilège pour 2 personnes	<b>749.00 €</b>	par vol	X ..... = .....€
Vol Privilège pour 3 personnes	<b>897.00 €</b>	par vol	X ..... = .....€
Vol Privilège pour 4 ou 5 personnes	<b>1 099.00 €</b>	par vol	X ..... = .....€
Vol Privilège pour 6 personnes	<b>1 494.00 €</b>	par vol	X ..... = .....€
Vol Privilège pour 7 à 8 personnes	<b>1 696.00 €</b>	par vol	X ..... = .....€
Vol accessibilité** (1 PMR + 1 accompagnant)	<b>789.00 €</b>	par vol	X ..... = .....€
Vol accessibilité (1 PMR + 2 accompagnants)	<b>945.00 €</b>	par vol	X ..... = .....€
(**) nous contacter avant tout achat			
(*) pour toute autre demande, merci de nous consulter			<b>TOTAL = .....€</b>

<b>Je choisis ma formule</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Réservation simple :</b> après avoir réservé une date de vol par téléphone, je confirme : - <b>SOIT</b> en envoyant un chèque de 50% à l'ordre d'Aérocom Montgolfière. Ce chèque sera encaissé le jour du vol, avec le solde. En cas de météo défavorable et si aucun report n'est possible, le chèque de réservation est détruit. Je joins <b>50%</b> x (total)..... = ..... € Je réglerai le solde le jour du vol soit.....€ - <b>SOIT</b> en indiquant un numéro de carte bancaire en garantie (aucun prélèvement, paiement le jour du vol en CB, esp ....) CB n° : _ _ _ _ _ expire : _ _ / _ _ Je recevrai une confirmation de réservation à l'adresse email suivante (si différente des coordonnées) :.....	<input type="checkbox"/> <b>Achat de billet de vol cadeau :</b> valable 2 saisons. Je joins la <b>totalité</b> du règlement. Je recevrai un billet de vol par courrier ou par mail. La date du vol et le site de décollage pourront être fixés ultérieurement par le bénéficiaire du billet. Si la météo ne permet pas le vol, celui-ci sera reporté, le billet garde sa validité. Je verse la totalité soit ..... € Je règle <input type="checkbox"/> par chèque (à l'ordre d'Aérocom) <input type="checkbox"/> par ANCV <input type="checkbox"/> par carte bancaire (achat possible par téléphone) CB n° : _ _ _ _ _ expire : _ _ / _ _ cryptogramme : _ _ _ Je recevrai mon (mes) billet(s) <input type="checkbox"/> par courrier <input type="checkbox"/> par mail à l'adresse suivante (si différente des coordonnées) : .....

<b>Date de vol</b>
<input type="checkbox"/> sans date ni site de décollage définis (exclusivement pour billet de vol cadeau)
<input type="checkbox"/> j'indique la date et le site de vol <b>convenus par téléphone</b> : ..... <input type="checkbox"/> le matin <input type="checkbox"/> le soir
au départ de <input type="checkbox"/> Chaumont-sur-Loire <input type="checkbox"/> Blois <input type="checkbox"/> Amboise <input type="checkbox"/> Chenonceau <input type="checkbox"/> autre.....

Liste des passagers*	Nom	Prénom	Age	Poids	N° téléphone portable (un au minimum)

\*Les passagers acceptent les conditions générales de ventes disponibles sur internet ou sur simple demande

Fait à ..... le ..... Signature

Formulaire à nous retourner accompagné du règlement à l'ordre de

**Aérocom Montgolfière 36, Rue de Chouzy Onzain 41150 VEUZAIN-SUR-LOIRE**

**Tél. 02 54 33 55 00 - www.aerocom.fr - Email : [contact@aerocom.fr](mailto:contact@aerocom.fr)**

Siret : 394 580 211 00065 - Agréée par la Direction Générale de l'Aviation Civile pour le transport de passagers n° FR.DEC.336

Ed : 11.2022

## Nos lieux de rendez-vous

CHAUMONT / ONZAIN :  
01°11'19" E ; 47°29'15" N

Parking à côté du 39 avenue du Général de Gaulle, Onzain -  
41150 VEUZAIN-SUR-LOIRE  
(à 30 mètres du rond-point au pied du pont de Chaumont)

AMBOISE :  
01°00'11" E ; 47°25'16" N

Parking car du restaurant « La Cave aux Fouées ».  
En face du 476 quai des Violettes, 37400 AMBOISE

CHENONCEAUX :  
01°05'06" E ; 47°19'42" N

« La Varenne », 37150 CHISSEAUX. Accès par la rue de la Gare D80.  
Garez-vous côté bord du Cher. Retrouvez-nous au niveau du panneau Aérocom

BLOIS :  
01°19'56" E ; 47°34'06" N

Parking de la piscine « Agl'eau ». 30 Avenue Pierre Brossolette, 41 000 BLOIS  
Garez-vous sur la gauche du parking.

Où retrouvez-nous sur



## Détails de la prestation de vol

Prévoyez une disponibilité d'environ 3 heures à partir de l'heure\* du rendez-vous qui vous sera indiquée

- Accueil des passagers
- Déplacement sur le site de décollage dans nos 4x4
- Gonflement de la montgolfière avec votre participation si vous le souhaitez
- Vol d'environ 1 heure au fil du vent (nous ne choisissons donc pas le parcours)
- Après l'atterrissage, « pliage » du ballon
- Toast des Aérostiers en compagnie de votre équipage et remise de votre diplôme d'ascension
- Retour au lieu de rendez-vous

(\* ) L'heure de rendez-vous pourra varier d'1/4 d'heure à ½ heure au moment de la confirmation du vol, le site de décollage pourra être modifié dans l'intérêt du vol

## Informations pratiques

- Une tenue décontractée est conseillée (chaussures fermées style basket ou chaussures de marche, pas de talons hauts) ; il ne fait pas plus froid en l'air qu'au sol !
- Les enfants accompagnés peuvent voler à partir de 6 ans dès qu'ils dépassent la hauteur de la nacelle (1.20 m minimum)
- Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à prendre place dans nos nacelles
- Après avoir réservé la date du vol, les passagers doivent impérativement nous contacter par téléphone la veille de 17h00 à 18h00 pour le vol du lendemain matin ou le jour même de 12h00 à 12h30 pour le vol de fin de journée pour se faire confirmer le vol
- Aérocom peut, pour toute raison de sécurité ou d'intérêt du vol, modifier le lieu de décollage
- Les billets ne sont pas remboursables, ils peuvent être prolongés sous conditions et/ou être cédés à d'autres personnes

---

## Convention de Montréal

**Remarque :** Il s'agit d'un vol privé effectué contre rémunération au moyen d'un aéronef d'une masse maximale au décollage de 2700 kg, pour lequel la responsabilité peut généralement être limitée et pour lequel une assurance obligatoire d'au moins 100 000 droits de tirage spéciaux (DTS) existe afin de couvrir la responsabilité pour les dommages corporels et matériels des passagers.

### **Conditions du contrat de transport**

Le transport effectué en vertu de ce titre est soumis aux dispositions en vigueur au moment du vol, relatives à la responsabilité civile, prévues par l'Ordonnance sur le transport aérien (OTrA) du 17 août 2005 pour tout transport interne ou international et, dans la mesure où elle est applicable, à la Convention de Montréal du 28 mai 1999 ainsi qu'au règlement CE n° 785/2004 du 21 avril 2004. Ces dispositions régissent la responsabilité du transporteur en cas de décès ou de lésions corporelles d'un passager, de perte ou d'avarie de bagages de même qu'en cas de retard. La responsabilité peut être limitée.

1 - Pour les dommages jusqu'à concurrence de 100 000 droits de tirage spéciaux (DTS), la responsabilité ne peut être ni exclue ni limitée. Au-delà de ce montant le transporteur peut être exonéré de toute responsabilité pour certains motifs de libération fixés par la législation. En cas de décès ou de lésions corporelles, une avance doit être versée par passager dans un délai de 15 jours à compter de l'identification des personnes physiques ayant droit à une indemnisation. En cas de décès, l'avance ne peut être inférieure à 16 000 DTS.

2 - En cas de destruction, de perte, d'avarie de bagages ou de retard dans l'acheminement des bagages, la responsabilité est limitée à 1 000 DTS par passager.

3 - En cas de retard dans le transport des passagers, la responsabilité est limitée à 1 000 DTS par passager.

4 - Les prestations accordées à l'ayant droit en vertu de l'assurance accident des passagers éventuellement conclue par le transporteur ou l'exploitant de l'aéronef, ainsi que les avances que le transporteur est tenu de payer conformément aux dispositions applicables, relatives à la responsabilité civile, seront entièrement imputées sur les prestations servies par l'assurance responsabilité civile.

Les passagers sont assurés selon les conditions aériennes en vigueur (Convention de Montréal). La responsabilité d'Aérocom ne peut être engagée concernant les bagages ou effets personnels (appareils photos, caméras, vêtements, téléphones portables...).